VILLE DE chatou

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2014

COMPTE RENDU DE SEANCE

Présents à l'ouverture de la séance : M. FOURNIER, Mme LERY, M. DUMOULIN, Mme GRELLIER, Mme BOIVIN-CHAMPEAUX, M. FAUR, Mme BARRY, M. ATKINS, Mme de MARCILLAC, M. RASSIAL, Mme CHANTEGRELET, M. FONVIELLE, Mme HANNEBELLE, Mme CABLAN-GUEROULT, M. BOULEGUE, Mme PATAT, Mme de LAUNAY, M. PARANHOS, Mme HOUSSIN, M. GERNER, Mme FERRER, M. MARSAL, Mme LIGNIER, M. SCHMITT, M. VALENSI, Mme MINART, M. LOEVENBRUCK, M. GRZECZKOWICZ, M. GRISON, Mme LAINE, M. TOMAS, M. ARRIVETZ, Mme PECHERAUX.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. LECHEVALIER à M. DUMOULIN, M. FERNIOT à Mme LERY, M. SANTOS à M. PARANHOS, Mme PATEYRON à Mme GRELLIER, M. GAULTRON à Mme BOIVIN-CHAMPEAUX, Mme MASSON à M. LOEVENBRUCK.

La séance est ouverte à vingt heures quarante trois minutes sous la présidence de Monsieur Ghislain FOURNIER, Maire.

Madame Pascale LERY est désignée comme secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance procède à l'appel.

Monsieur le Maire précise qu'en fin de séance seront abordées les questions orales.

Le compte-rendu de séance du 26 novembre 2014 ne fait l'objet d'aucune remarque.

Les actes pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, ne font l'objet d'aucune remarque.

Il est procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1 – LOGEMENT FRANCILIEN – 118/126 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE – GARANTIE D'EMPRUNT – SURCHARGE FONCIERE – CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS

A l'**UNANIMITE**,

DECIDE :

- **d'accorder** sa garantie d'emprunt au LOGEMENT FRANCILIEN pour le remboursement des prêts représentant un total de 1 487 429 € qui seront contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destinés à financer

*Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus sera publié au Recueil des actes administratifs n° **15-2014**.*

l'acquisition en VEFA de 15 logements situés 118/126 boulevard de la République à Chatou,

- **de s'engager**, au cas ou le LOGEMENT FRANCILIEN, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à en effectuer le paiement en lieu et place du LOGEMENT FRANCILIEN, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

- **de s'engager** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt,

- **d'attribuer** une subvention de 200 000 € au LOGEMENT FRANCILIEN pour l'acquisition en VEFA de 15 logements locatifs sociaux dans un ensemble immobilier de 60 logements sis 118/126 boulevard de la République à Chatou,

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt, de subvention de surcharge foncière avec réservation de logements par laquelle le LOGEMENT FRANCILIEN s'engage à mettre à disposition de la commune 5 logements dont 3 logement PLUS et 2 logements PLAI dans le programme susvisé, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

2 – <u>DECISION MODIFICATIVE N° 1 – VILLE</u>

Par **38** voix POUR et **1** voix CONTRE (M. TOMAS),

DECIDE :

- **d'approuver** la Décision Modificative n° 1 au budget de la Ville, exercice 2014, mentionnée dans le tableau annexé,

- **d'autoriser** le Maire à signer les conventions attributives de subventions afférentes.

3 – <u>BUDGET PRIMITIF 2015 – VILLE</u>

Par **31** voix POUR, **6** voix CONTRE (M. LOEVENBRUCK, Mme MASSON, M. GRZECZKOWICZ, M. GRISON, Mme LAINE et M. TOMAS) et **2** ABSTENTIONS (M. ARRIVETZ et Mme PECHERAUX),

DECIDE :

- **d'approuver** le Budget Primitif 2015 de la Ville comme suit :

Sections	**Dépenses**	**recettes**
Investissement	**9 215 424€**	**9 215 424€**
Fonctionnement	**37 711 072€**	**37 711 072€**
Total	**46 926 496€**	**46 926 496€**

- **d'autoriser** le Maire à signer les conventions et avenants afférents aux attributions de subventions aux associations et organismes.

4 – <u>BUDGET PRIMITIF 2015 – ASSAINISSEMENT</u>

Par **34** voix POUR et **5** ABSTENTIONS (M. GRISON, Mme LAINE, M. TOMAS, M. ARRIVETZ et Mme PECHERAUX),

DECIDE d'approuver le Budget Primitif 2015 de l'assainissement comme suit :

Sections	**Dépenses**	**Recettes**
Investissement	**502 898**	**502 898**
Exploitation	**568 708**	**568 708**
Total	**1 071 606**	**1 071 606**

5 – <u>REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2015</u>

Par **36** voix POUR et **3** ABSTENTIONS (M. GRISON, Mme LAINE et M. TOMAS),

DECIDE de fixer le montant de la redevance d'assainissement 2015 à 0,362 € le mètre cube.

6 – <u>MONTANT DE LA SURTAXE COMMUNALE POUR LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE</u>

A l'**UNANIMITE,**

DECIDE de fixer le montant de la surtaxe communale pour la distribution d'eau potable à 0,04 € HT/m^3.

7 – <u>TARIFS MUNICIPAUX</u>

Par **33** voix POUR et **6** ABSTENTIONS (M. LOEVENBRUCK, Mme MASSON, M. GRZECZKOWICZ, M. GRISON, Mme LAINE et M. TOMAS),

DECIDE de fixer ainsi qu'il suit les tarifs des services publics locaux à compter du 1er janvier 2015 :

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

REPRODUCTION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	2015
Budget primitif	21.00
Budget Supplémentaire	21.00
Compte administratif	21.00
Recueil des actes administratifs	21.00
Photocopie sur feuille A4 documents administratifs	0.18
Photocopie sur feuille A3 documents administratifs	0.42
Documents administratifs sur cdrom	2.75
Reproduction PLU sur support papier	85.00

REPRODUCTION DE DOCUMENTS POUR LES ASSOCIATIONS	2015
Impressions A4 100 tirages recto NOIR ET BLANC	5.00
Impressions A4 100 tirages recto/verso NOIR ET BLANC	6.00
Impressions A3 100 tirages recto-NOIR ET BLANC	6.50
Impressions A3 100 tirages recto/verso NOIR ET BLANC	9.50
photocopie couleur A4 recto /unité	0.40
photocopie couleur A4 recto verso / unité	0.80
photocopie couleur A3 recto/unité	0.50
photocopie couleur A3 recto verso /unité	1.00

CIMETIERES	2015
15 ans : 1 M2	165
15 ans : 2 M2	321
15 ans : 3 M2	483
15 ans : 4 M2	642
30 ans : 1 M2	348
30 ans : 2 M2	699
30 ans : 3 M2	1 047
30 ans : 4 M2	1 398
50 ans : 1 M2	648
50 ans : 2 M2	1 296
50 ans : 3 M2	1 947
50 ans : 4 M2	2 598
DROITS DE SEJOUR EN CAVEAU PROVISOIRE	
1er mois	55
2ème & 3ème mois, par jour supplémentaire	2
à partir du 4ème mois, par jour supplémentaire	3

CAVEAUX TOMBES PELOUSES	
2 places	879
3 places	1 194
4 places	2 049
CAVEAUX CASES SUITE A REPRISE DES TERRAINS	
caveau 1 place	642
caveau 2 places	750
caveau 3 places	1 074
caveau 4 places	1 284
FAUSSE CASE SUITE A REPRISE	
Fausse case	312
CASES DE COLOMBARIUM	
15 ans	321
30 ans	699
50 ans	1 296
TAXES	
Taxe d'inhumation	83
Dépôt de cendres/ Scellement d'urne	83
Dispersion des cendres	83
Vacation de police* (hors exhumations)	20
Vacation de police* - 1ère exhumation	20
Vacation de police* - par exhumation à partir de la 2ème exhumation dans la même sépulture	10

* tarif non soumis au vote du Conseil Municipal : tarif fixé par l'arrêté municipal du 03/04/2009

LOCATIONS DE SALLES	2015
Salle A - Champs Roger - Petites réunions diverses	
4 heures	70
8 heures	95
Heure supplémentaire (pour 1 heure)	50
Salle A - Champs Roger - réceptions familiales ou amicales-réunions de copropriété-réunions professionnelles	
4 heures	335
8 heures	450
Heure supplémentaire (pour 1 heure)	50
Salle C - Champs Roger - Petites réunions diverses	
4 heures	40
8 heures	75
Heure supplémentaire (pour 1 heure)	50
Salle C - Champs Roger - Réceptions familiales ou amicales-réunions de copropriété-réunions professionnelles	
4 heures	225
8 heures	320
Heure supplémentaire (pour 1 heure)	50

Cuisine pour salle A et C	
4 heures	35
8 heures	65
Salle B - Champs Roger - petites réunions diverses	
4 heures	30
8 heures	55
Heure supplémentaire (pour 1 heure)	25
Salle B - Champs Roger - réunions de copropriété – réunion professionnelles	
4 heures	105
Heure supplémentaire (pour 1 heure)	25

Salle Pierre Desproges (Espace Hal-Singer)	**2015**
caution	500

DIRECTION DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	2015
MAIL DE L'ILE DES IMPRESSIONNISTES	
Occupation du terrain nu sans groupe sanitaire par jour	2 489
Ouverture par sanitaire	320
Nettoyage des sanitaires (par sanitaires)	100
CIRQUES ET FETES	
Manège	
Par jour	15
Cirque	
Forfait par jour de représentation	336
Forfait par jour de non-représentation	166
DROITS DE VOIRIE	
Droit de place vente exceptionnelle	
Jusqu'à 12 mètres linéaires (la ½ journée)	54
Plus de 12 mètres linéaires (la ½ journée)	67
Occupation du sol clos du domaine public	
taxe annuelle par m² (terrasse couverte)	104
Occupation du sol non clos du domaine public	
taxe annuelle par m² (terrasse non couverte, étal...). Les surfaces occupées sont arrondies au m² supérieur pour le calcul des droits de voirie correspondants	58
RESERVATION DE STATIONNEMENT	
Véhicules de transport de fonds	
Forfait annuel pour 1 stationnement (2 places)	2 977
DROITS DE PLACE DES TAXIS	
Droit annuel	396
Mensuel	33
LOCATION DE CHALET DE NOËL	
Forfait 3 jours pour la location d'un chalet de Noël (catoviens)	163
Forfait 3 jours pour la location d'un chalet de Noël (non catoviens)	240
LOCATION DE TENTE	
Forfait 3 jours pour la location d'une tente lors du Marché du Terroir	240

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Droits de voirie

	2015
Occupation du domaine public pour chantier (palissades, échafaudages, étais, stockage de matériaux ou de matériels, cabane de chantier, entrée provisoire,...)	
. Par mois commencé et par m^2 d'emprise au sol	16.60
Alignement et accès à la voirie	
Forfait	38.70
Participation à l'assainissement collectif (branchement à l'égout) actualisation selon délibération du 27/06/2012	1 041.27
Dépôt de bennes, par jour	31.70
Dépôt de bennes, par semaine	124.00
Réservation de stationnement pour déménagement ou livraison exceptionnelle	
. Forfait pour 1 stationnement de 3 jours maximum	97.00
. Déménagement CHATOU/CHATOU. Forfait pour 2 stationnements	97.00
Montant pour une journée supplémentaire	32.20
Fermeture de voie exceptionnelle (y compris déménagement)	
. Limité à une journée	161.00

Pour les commerçants des marchés forains

	Tarifs au 1er janvier 2015	
DROITS en €	**ABONNES**	**PASSAGERS**
PLACES COUVERTES	**PLACES COUVERTES**	
1ère place de 2 m	1.92	
2ème place de 2m	2.31	
3ème place de 2m	2.61	
4ème place de 2m	2.94	
5ème place de 2 m	3.82	
6ème place de 2m	4.57	

PLACES DECOUVERTES	PLACES DECOUVERTES
1ère place de 2 m	1.42
2ème place de 2m	1.92
3ème place de 2m	2.31
4ème place de 2m	2.67
5ème place de 2 m	3.42
6ème place de 2m	4.57
Majorations aux tarifs ci-dessus	**Majorations aux tarifs ci-dessus**
Place en angle	0.62
Supplément pour les non abonnés (par emplacement de 2m)	0.62
Supplément pour les abonnés signifiés non assidus selon l'article 12 du règlement	
1ère place de 2 m	0.96
2ème place de 2m	1.17
3ème place de 2m	1.31
4ème place de 2m	1.48
5ème place de 2 m	1.92
6ème place de 2m	2.28

AUTRES REDEVANCES	AUTRES REDEVANCES
Redevance entretien électricité le ml	0.22
Droit de déchargement par véhicule	0.67
Redevance d'enlèvement des déchets	1.03

Parc Maurice Berteaux

HORAIRES (en € TTC)	Tarifs 2015
40 mn	0.80
1 heure	1.30
1 h 30	1.90
2 heures	2.50
2 h 30	4.60
3 heures	6.70
3 h 30	8.80
4 heures	10.90
4 h 30	13.00
5 heures	15.10
5 h 30	17.20
6 heures	19.40
6 h 30	21.50
7 heures	23.60
7 h 30	25.70
8 heures	27.80
8 h 30	29.90
9 heures	32.00
9 h 30	34.10
10 heures	36.20
10 h 30	38.30
11 heures	40.40
11 h 30	42.50
12 heures	44.60
De 12 h à 24 heures	46.70

Parc Souterrain

HORAIRES (en € TTC)	tarifs 2015
30 mn	
40 mn	0.80
1 heure	1.30
1 h 30	1.90
2 heures	2.50
2 h 30	3.20
3 heures	3.70
Au-delà de 3h par tranche de 30mn*	0.50

4 heures	4.70
5 heures	5.80
6 heures	6.80
7 heures	7.90
8 heures	8.90
9 heures	10.00
10 heures	11.00
11 heures	12.10
De 12 à 24 heures	13.70

Ticket perdu (minimum de perception)	13.70

ABONNEMENT VL MENSUEL (en € TTC)	**tarifs 2015**
Banalisés	63.10
Banalisés transports en commun	42.10
Résident ou Commerçant	36.80

ABONNEMENT VL TRIMESTRIEL (en € TTC)	**tarifs 2015**
Banalisés	168.30
Banalisés transports en commun	115.70
Résident ou Commerçant	99.90

ABONNEMENT VL ANNUEL (en € TTC)	**tarifs 2015**
Banalisés	578.40
Banalisés transports en commun	404.90
Résident ou Commerçant	352.30

ABONNEMENT 2 ROUES MOTORISEES MENSUEL (en € TTC)	**tarifs 2015**
Banalisés	31.60
Banalisés transports en commun	26.30
Résident ou Commerçant	

ABONNEMENT 2 ROUES MOTORISEES TRIMESTRIEL (en € TTC)	tarifs 2015
Banalisés	84.10
Banalisés transports en commun	68.40
Résident ou Commerçant	

ABONNEMENT 2 ROUES MOTORISEES ANNUEL (en € TTC)	tarifs 2015
Banalisés	305.00
Banalisés transports en commun	252.40
Résident ou Commerçant	

ABONNEMENT CYCLOMOTEURS (en € TTC)	tarifs 2015
MENSUEL	15.80
TRIMESTRIEL	42.10
ANNUEL	163.00

ABONNEMENT CYCLE (en € TTC)	tarifs 2015
MENSUEL	6.30
TRIMESTRIEL	16.80
ANNUEL	52.60
FORFAITS et autres produits	**tarifs 2015**
1 Semaine	25.20
2 Semaines	41.00
1 mois	72.60
Carte à décompte valeur 5€	5.00
Carte à décompte valeur 10€	10.00
Carte à décompte valeur 20€	20.00
Carte à décompte valeur 32€	32.00
Pass prépayé accès 24h/24 à partir de	13.70

Tarifs du stationnement sur voirie			
	Temps	***Tarifs***	***Remarques***
Tarifs horaires	*00 : 00*	-	*Stationnement horaire limité à 2 heures*
	00 : 20	-	
	00 : 30	-	
	00 : 40	*0.80*	
	01 : 00	*1.20*	
	01 : 30	*1.80*	
	02 : 00	*2.40*	
Tarifs abonnements	*1 jour*	*1*	*résidents*
	1 semaine	*5*	
	1 mois	*20*	
	1 mois	*20*	*commerçants*

DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

Médiathèque

Tarifs applicables pour le remboursement de documents perdus, endommagés ou non rendus après 3 lettres de rappel.

liseuse	170

DIRECTION JEUNESSE ET SPORTS

Location des cours de tennis extérieurs du Complexe sportif de l'Ile des Impressionnistes

Location des courts de tennis extérieurs du Complexe sportif de l'Ile des Impressionnistes	**2015**
pour 1 heure	10.00
pour 5 heures	34.00
pour 10 heures	56.00
10 abonnements de 5 heures gratuits par année civile (lots et récompenses).	

Tarifs applicables à compter du 2 mars 2015

Annexe : Tableaux des tarifs
Colonies

	Participation pour un enfant calculée à partir du tarif maximal et en fonction du quotient familial	Participation pour deux enfants et plus calculée à partir du tarif maximal et en fonction du quotient familial
Quotients Familiaux	ÉTÉ 2015	ÉTÉ 2015
n'excède pas 122 €	5%	60%
est supérieur à 122 € et inférieur ou égal à 228,70 €	10%	60%
est supérieur à 228,70 € et inférieur ou égal à 304,90 €	15%	60%
est supérieur à 304,90 € et inférieur ou égal à 381,10 €	20%	60%
est supérieur à 381,10 € et inférieur ou égal à 457,35 €	25%	60%
est supérieur à 457,35 € et inférieur ou égal à 533,60 €	30%	60%
est supérieur à 533,60 € et inférieur ou égal à 609,80 €	35%	60%
est supérieur à 609,80 € et inférieur ou égal à 686,00 €	40%	60%
est supérieur à 686,00 € et inférieur ou égal à 762,25 €	45%	60%
est supérieur à 762,25 € et inférieur ou égal à 914,70 €	50%	60%
est supérieur à 914,70 € et inférieur ou égal à 1 067,10 €	60%	60%
est supérieur à 1 067,10 € et inférieur ou égal à 1 219,60 €	70%	60%
est supérieur à 1 219,60 € et inférieur ou égal à 1 524,50 €	80%	60%
est supérieur à 1 524,50 € et inférieur ou égal à 1 905,00 €	90%	60%
est supérieur à 1 905,00 €	95%	60%
Tarif extérieur	100%	60%

Sorties

Tranches	Participation pour un enfant calculée à partir du tarif maximal et en fonction du quotient familial	sortie coût inférieur à 5 € par personne	60%	sortie coût entre 5 € et 10 € par personne	60%	sortie coût entre 10 € et 20 € par personne	60%	sortie coût ville supérieur à 20 € par personne	60%
T1	20%	1,00 €	0,60 €	2,00 €	1,20 €	3,00 €	1,80 €	4,00 €	2,40 €
T2	20%	1,00 €	0,60 €	2,00 €	1,20 €	3,00 €	1,80 €	4,00 €	2,40 €
T3	20%	1,00 €	0,60 €	2,00 €	1,20 €	3,00 €	1,80 €	4,00 €	2,40 €
T4	20%	1,00 €	0,60 €	2,00 €	1,20 €	3,00 €	1,80 €	4,00 €	2,40 €
T5	20%	1,00 €	0,60 €	2,00 €	1,20 €	3,00 €	1,80 €	4,00 €	2,40 €
T6	25%	1,25 €	0,75 €	2,50 €	1,50 €	3,75 €	2,25 €	5,00 €	3,00 €
T7	25%	1,25 €	0,75 €	2,50 €	1,50 €	3,75 €	2,25 €	5,00 €	3,00 €
T8	25%	1,25 €	0,75 €	2,50 €	1,50 €	3,75 €	2,25 €	5,00 €	3,00 €
T9	25%	1,25 €	0,75 €	2,50 €	1,50 €	3,75 €	2,25 €	5,00 €	3,00 €
T10	30%	1,50 €	0,90 €	3,00 €	1,80 €	4,50 €	2,70 €	6,00 €	3,60 €
T11	30%	1,50 €	0,90 €	3,00 €	1,80 €	4,50 €	2,70 €	6,00 €	3,60 €
T12	30%	1,50 €	0,90 €	3,00 €	1,80 €	4,50 €	2,70 €	6,00 €	3,60 €
T13	35%	1,75 €	1,05 €	3,50 €	2,10 €	5,25 €	3,15 €	7,00 €	4,20 €
T14	35%	1,75 €	1,05 €	3,50 €	2,10 €	5,25 €	3,15 €	7,00 €	4,20 €
T15	40%	2,00 €	1,20 €	4,00 €	2,40 €	6,00 €	3,60 €	8,00 €	4,80 €
TE	100%	5,00 €	3,00 €	10,00 €	6,00 €	15,00 €	9,00 €	20,00 €	12,00 €

Stages

Tranches	Participation pour un enfant calculée à partir du tarif maximal et en fonction du quotient familial	stages intervenant, coût inférieur à 5 € par personne, à la séance	60%	stages intervenant, coût entre 5 € et 10 € par personne, à la séance	60%	stages intervenant, coût entre 10 € et 20 € par personne, à la séance	60%	stages intervenant, coût supérieur à 20 € par personne, à la séance	60%
T1	20%	1,00 €	0,60 €	1,50 €	0,90 €	2,00 €	1,20 €	2,50 €	1,50 €
T2	20%	1,00 €	0,60 €	1,50 €	0,90 €	2,00 €	1,20 €	2,50 €	1,50 €
T3	20%	1,00 €	0,60 €	1,50 €	0,90 €	2,00 €	1,20 €	2,50 €	1,50 €
T4	20%	1,00 €	0,60 €	1,50 €	0,90 €	2,00 €	1,20 €	2,50 €	1,50 €
T5	20%	1,00 €	0,60 €	1,50 €	0,90 €	2,00 €	1,20 €	2,50 €	1,50 €
T6	25%	1,25 €	0,75 €	1,88 €	1,13 €	2,50 €	1,50 €	3,13 €	1,88 €
T7	25%	1,25 €	0,75 €	1,88 €	1,13 €	2,50 €	1,50 €	3,13 €	1,88 €
T8	25%	1,25 €	0,75 €	1,88 €	1,13 €	2,50 €	1,50 €	3,13 €	1,88 €
T9	25%	1,25 €	0,75 €	1,88 €	1,13 €	2,50 €	1,50 €	3,13 €	1,88 €
T10	30%	1,50 €	0,90 €	2,25 €	1,35 €	3,00 €	1,80 €	3,75 €	2,25 €
T11	30%	1,50 €	0,90 €	2,25 €	1,35 €	3,00 €	1,80 €	3,75 €	2,25 €
T12	30%	1,50 €	0,90 €	2,25 €	1,35 €	3,00 €	1,80 €	3,75 €	2,25 €
T13	35%	1,75 €	1,05 €	2,63 €	1,58 €	3,50 €	2,10 €	4,38 €	2,63 €
T14	35%	1,75 €	1,05 €	2,63 €	1,58 €	3,50 €	2,10 €	4,38 €	2,63 €
T15	40%	2,00 €	1,20 €	3,00 €	1,80 €	4,00 €	2,40 €	5,00 €	3,00 €
TE	100%	5,00 €	3,00 €	7,50 €	4,50 €	10,00 €	6,00 €	12,50 €	7,50 €

Séjours

Tranches	mini séjours enfants tarif à la nuitée	60%	week-end famille tarif adulte par nuit	60%	wee-end famille tarif enfant par nuit	60%	mini séjour hiver	60%
T1	6,90 €	4,10 €	9,20 €	5,50 €	4,60 €	2,80 €	68,80 €	41,30 €
T2	6,90 €	4,10 €	9,20 €	5,50 €	4,60 €	2,80 €	68,80 €	41,30 €
T3	6,90 €	4,10 €	9,20 €	5,50 €	4,60 €	2,80 €	68,80 €	41,30 €
T4	6,90 €	4,10 €	9,20 €	5,50 €	4,60 €	2,80 €	68,80 €	41,30 €
T5	6,90 €	4,10 €	9,20 €	5,50 €	4,60 €	2,80 €	68,80 €	41,30 €
T6	10,60 €	6,40 €	14,00 €	8,40 €	7,00 €	4,20 €	105,60 €	63,40 €
T7	10,60 €	6,40 €	14,00 €	8,40 €	7,00 €	4,20 €	105,60 €	63,40 €
T8	10,60 €	6,40 €	14,00 €	8,40 €	7,00 €	4,20 €	105,60 €	63,40 €
T9	10,60 €	6,40 €	14,00 €	8,40 €	7,00 €	4,20 €	105,60 €	63,40 €
T10	13,80 €	8,30 €	18,40 €	11,00 €	9,20 €	5,50 €	137,70 €	82,60 €
T11	13,80 €	8,30 €	18,40 €	11,00 €	9,20 €	5,50 €	137,70 €	82,60 €
T12	13,80 €	8,30 €	18,40 €	11,00 €	9,20 €	5,50 €	137,70 €	82,60 €
T13	36,70 €	22,00 €	49,00 €	29,40 €	24,50 €	14,70 €	367,20 €	220,30 €
T14	36,70 €	22,00 €	49,00 €	29,40 €	24,50 €	14,70 €	367,20 €	220,30 €
T15	41,30 €	24,80 €	55,00 €	33,00 €	27,50 €	16,50 €	413,10 €	247,90 €
TE	45,90 €	27,50 €	61,20 €	36,70 €	30,60 €	18,40 €	459,00 €	275,40 €

8 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CHATOU ET LE COLLEGE AUGUSTE RENOIR PORTANT SUR LES ACTIONS AUTOUR DU LIVRE ET DE LA LECTURE

A l'**UNANIMITE,**

DECIDE :

- **d'approuver** la convention de partenariat entre la Ville de Chatou et le collège Auguste Renoir portant sur les actions autour du livre et de la lecture, pour l'année scolaire 2014-2015,

- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention.

9 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CHATOU ET LE COLLEGE PAUL BERT PORTANT SUR LES ACTIONS AUTOUR DU LIVRE ET DE LA LECTURE

A l'**UNANIMITE,**

DECIDE :

- **d'approuver** la convention de partenariat entre la Ville de Chatou et le collège Paul Bert portant sur les actions autour du livre et de la lecture, pour l'année scolaire 2014-2015.

- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention.

10 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES YVELINES POUR LE CONSERVATOIRE

A l'**UNANIMITE,**

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à solliciter des subventions en faveur du Conservatoire auprès du Conseil Général des Yvelines dans le cadre de son programme d'aide au fonctionnement hors projet,

- **d'autoriser** le Maire à signer tous documents afférents.

11 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES YVELINES POUR LA MEDIATHEQUE GUILLAUME APOLLINAIRE

A l'**UNANIMITE,**

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à solliciter des subventions en faveur de la médiathèque auprès du Conseil Général des Yvelines dans le cadre de son programme d'aide à la lecture publique,

- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents afférents.

12 – AVENANT N° 6 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CHATOU ET LE CNEAI

Par **34** voix POUR et **5** voix CONTRE (M. LOEVENBRUCK, Mme MASSON, M. GRZECZKOWICZ, M. ARRIVETZ et Mme PECHERAUX),

DECIDE :

- **d'approuver** l'avenant n° 6 à la convention de mise à disposition de locaux et de partenariat entre la Ville de Chatou et le CNEAI,

- **d'autoriser** le Maire à signer ledit avenant.

13 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE CHATOU ET L'ASSOCIATION « MAISON POUR TOUS DE CHATOU »

A l'**UNANIMITE,**

DECIDE :

- **d'approuver** la convention d'objectifs et de moyens 2014/2015 entre la commune de Chatou et l'association « Maison Pour Tous »,

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention correspondante.

14 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE CHATOU ET L'ASSOCIATION CULTURELLE DE CHATOU

Par **36** voix POUR et **3** ABSTENTIONS (M. LOEVENBRUCK, Mme MASSON et M. GRZECZKOWICZ),

DECIDE :

- **d'approuver** la convention d'objectifs 2015/2018 entre la commune de Chatou et l'Association Culturelle de Chatou,

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention correspondante.

15 – REVERSEMENT DE LA RECETTE ENCAISSEE PAR LA PISCINE JEAN-FRANCOIS HENRY, LE SAMEDI 06 DECEMBRE 2014, AU PROFIT DU TELETHON

Par **36** voix POUR et **3** voix CONTRE (M. LOEVENBRUCK, Mme MASSON et M. GRZECZKOWICZ),

DECIDE de reverser la recette encaissée par la Piscine Jean-François Henry, le samedi 06 décembre 2014 au profit de l'AFM Téléthon pour un montant de 287,80 €.

16 – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE CHATOU ET LE COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL

A l'**UNANIMITE**,

DECIDE :

- **d'approuver** l'avenant n° 1 portant prolongation pour une durée de 1 an de la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville et le Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal,

- **d'autoriser** le Maire à signer ledit avenant.

17 – AVIS SUR LA REVISION DU DECRET PORTANT CREATION DE L'ETABLISSEMENT FONCIER ILE-DE-FRANCE

Par **34** voix POUR, **3** voix CONTRE (M. GRISON, Mme LAINE et M. TOMAS) et **2** ABSTENTIONS (M. ARRIVETZ et Mme PECHERAUX),

DECIDE d'émettre un avis défavorable au projet de décret de dissolution de l'Etablissement Public Foncier des Yvelines.

18 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA CUISINE CENTRALE DE LA COMMUNE DE CHATOU AU PROFIT DE LA COMMUNE DE CARRIERES-SUR-SEINE

A l'**UNANIMITE,**

DECIDE :

- **d'approuver** la convention de mise à disposition de la cuisine centrale de la Ville de Chatou au profit de la commune de Carrières-Sur-Seine,

- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention et tout document relatif à ce dossier.

19 – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION DU CONSEIL GENERAL DES YVELINES AUX DEPENSES DE TRANSPORTS SCOLAIRES SUR CIRCUITS SPECIAUX POUR LES CIRCUITS NON SUBVENTIONNES PAR LE SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE-DE-FRANCE

A l'**UNANIMITE,**

DECIDE :

- **d'approuver** l'avenant n° 1 à la convention relative à la participation du Conseil Général aux dépenses de transports scolaires sur circuits spéciaux pour les circuits non subventionnés par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France à compter de septembre 2014 jusqu'au 31 décembre 2014,

- **d'autoriser** le Maire à signer ledit avenant.

20 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE CHATOU AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE DU 1ER DEGRE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION DE CHATOU (LE BON SAUVEUR, JEANNE D'ARC NOTRE-DAME, PERCEVAL)

A l'**UNANIMITE,**

DECIDE :

- **d'approuver** le montant de la participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé du 1er degré de Chatou sous contrat d'association,

- **d'autoriser** le Maire à signer les conventions relatives à la participation de la commune de Chatou aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat Le Bon Sauveur, Jeanne d'Arc Notre-Dame et Perceval dans les mêmes conditions que celles des classes de l'enseignement public correspondantes du même ressort territorial pour l'exercice fiscal 2015.

21 – ADHESION A LA COMPETENCE « DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES » DU SIPPEREC POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS DE PRODUCTION D'ELECTRICITE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE

A l'**UNANIMITE,**

DECIDE :

- **d'adhérer** à la compétence « développement des énergies renouvelables » prévue à l'article 6bis des statuts du SIPPEREC,

- **d'autoriser** le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération nécessaire à l'exercice de la compétence transférée.

QUESTIONS ORALES

Le Maire lève la séance à 23 heures 25 minutes, remercie et annonce que la prochaine réunion aura lieu le 28 janvier 2015.

MAIRIE DE CHATOU (Yvelines)

Le Maire,

Ghislain FOURNIER,
Vice-Président du Conseil Général.